



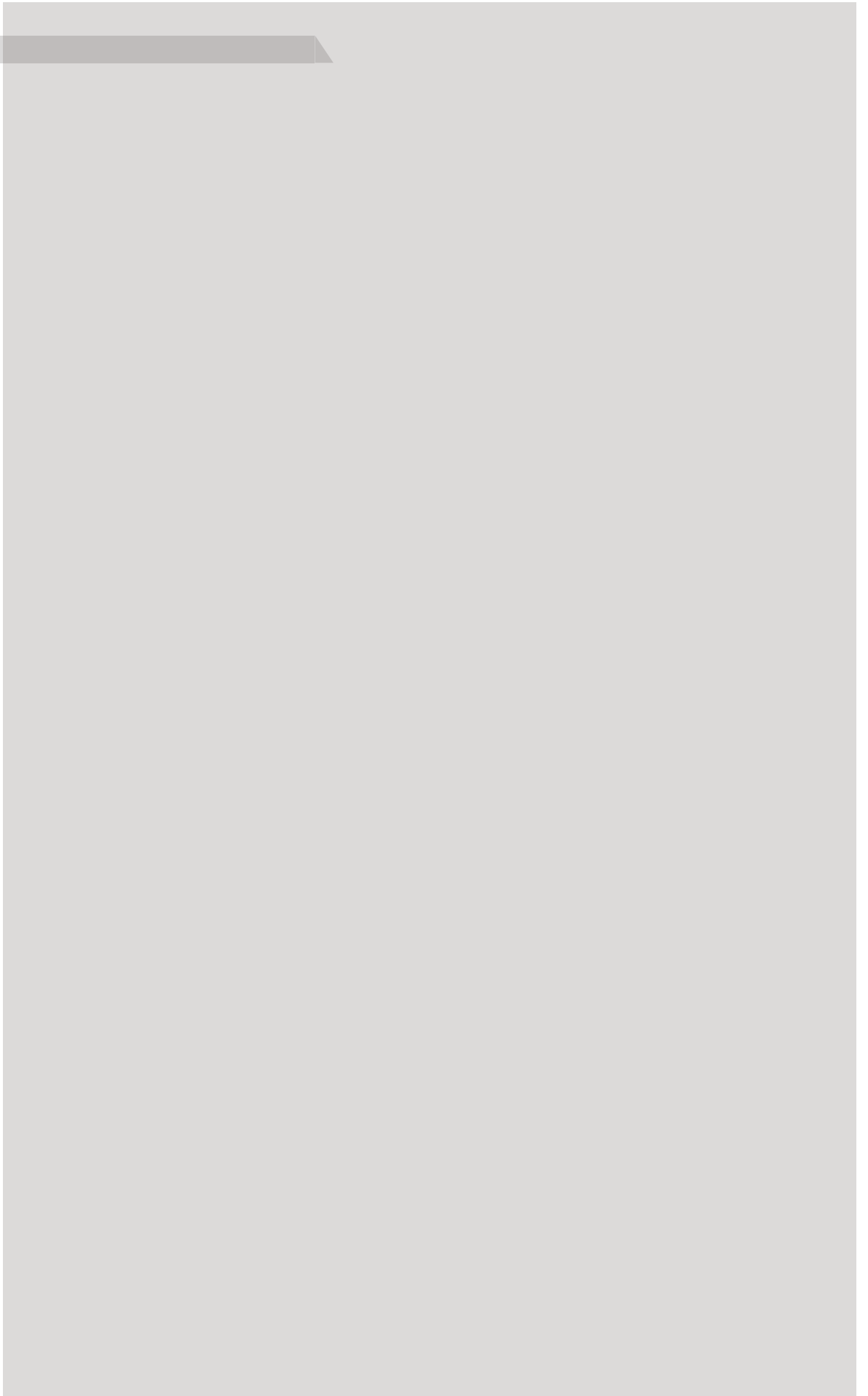
Rapport du Président

octobre 23

Communauté urbaine Grand
Paris Seine & Oise



Concession de service public de
l'assainissement : périmètre de l'ex-
SIARH



1.	Procédure	4
2.	Contenu du contrat	6
3.	Analyse de la conformité des offres	7
4.	Analyse des offres	8
4.1.	Critère n°1 - Conditions techniques d'exploitation	10
4.1.1.	Moyens humains	10
4.1.2.	Moyens matériels	10
4.1.3.	Astreinte	11
4.1.4.	Gestion de crise	11
4.1.5.	Méthodes d'exploitation	11
4.1.6.	Gestion patrimoniale	13
4.1.7.	Engagements techniques	14
4.1.8.	Investissements concessifs	15
4.1.9.	Système d'information et fonctionnalités	24
4.1.10.	Développement durable et insertion	25
4.2.	Critère n° 2 - Conditions financières de l'exécution du contrat	26
4.2.1.	Ensemble des tarifs proposés	26
4.2.2.	Stabilité des prix	29
4.2.3.	Bordereau des prix unitaires (BPU)	31
4.2.4.	Equilibre économique	32
4.2.5.	Identification des charges supportées par les Collectivités extérieures	32
4.3.	Critère n°3 - Gouvernance et transparence	32
4.3.1.	Circuit de communication, conseil et assistance, modalités de reporting avec la Collectivité	32
4.3.2.	Autonomie de la Collectivité dans l'accessibilité aux données de toute nature	33
4.3.3.	Transparence technique et financière	34
4.4.	Critère n°4 – Service à l'utilisateur	34
4.4.1.	Engagement de qualité de service vis-à-vis des usagers	34
4.4.2.	Accueil et relations clientèles	35
4.4.3.	Mesures de satisfaction et réclamations	36
4.4.4.	Engagements de performance	36
4.5.	Propositions de modifications contractuelles	36
5.	Synthèse	38
6.	Conclusion	39

1.

1. PROCEDURE



Par suite de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautill (SIARH), la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) s'est posé la question du mode de gestion sur les 8 communes de son périmètre. Pour rappel, le SIARH était un syndicat de gestion du transport des eaux usées et pluviales à cheval sur GPS&O pour 8 communes, sur la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) pour les communes de Chambourcy et d'Aigremont et sur la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise (CACP) pour la commune de Maurecourt. Les réseaux non syndicaux de collecte des effluents étant gérés par des contrats communaux à l'échelle de ces différentes communes.

Ce secteur est aujourd'hui géré au travers d'un contrat de concession avec SUEZ, qui arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Par délibération en date du 24 novembre 2022, le choix du mode de gestion s'est porté sur l'externalisation, du fait de la complexité du schéma hydraulique du système (entre deux rives), historiquement géré par concession, et avec des investissements significatifs à réaliser suite à la réalisation du schéma directeur.

Ce contrat est donc lancé sur les 8 communes du territoire de GPS&O : Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Médan, Orgeval, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine et Poissy. Une articulation avec la CASGBS, la CACP et le SIARP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise) via des conventions de déversement est prévue fixant les conditions techniques et financières de transport des effluents en provenance de ces périmètres. Des discussions sont en cours entre les parties pour la signature de ces conventions.

Par suite de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence et du dossier de consultation des entreprises (DCE) le 14 février 2023 dans le cadre d'une procédure ouverte, les entreprises étaient invitées à remettre candidatures et offres le 05 mai 2023 à 12h au plus tard.

GPS&O a ouvert les candidatures : 1 société a fait acte de candidature, la société SUEZ EAU France, délégataire sortant. La Commission Concession s'est réunie le 17 mai 2023 pour accepter ce candidat pour la suite de la procédure à savoir l'ouverture de son offre déposée. Elle a pu constater le caractère complet de la candidature déposée.

La Commission Concession a estimé que cette entreprise présentait les garanties professionnelles et financières suffisantes ainsi qu'une aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers.

Le candidat SUEZ a déposé une offre complète qui a été analysée. La Commission Concession s'est réunie le 21 juin 2023 pour analyser cette offre initiale. Elle a pu juger du caractère complet de l'offre et de sa qualité. Elle a donc accepté de poursuivre la procédure avec ce candidat pour entamer des séances de négociations.

1.

2 tours de négociations se sont tenus avec le candidat en date du 30 juin 2023 et du 18 septembre 2023. En amont de chaque réunion de négociation, le candidat a été destinataire d'un courrier déposé sur la plateforme de dématérialisation de la procédure.

A la suite de la dernière séance, le candidat a été invité à remettre une offre finale sur la plateforme de dématérialisation de la procédure le 16 octobre 2023. Le candidat a remis une offre finale en temps et en heure, l'offre a été téléchargée par la Collectivité ce même jour.

Ainsi, après négociations avec le candidat et analyse de son offre finale, Madame le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil communautaire le choix du candidat SUEZ et le contrat de délégation de service public mis au point avec ce candidat pressenti.

2.

2. CONTENU DU CONTRAT

Pour rappel, le contrat est prévu pour une durée de 6 ans : du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029. Le concessionnaire devra assurer les prestations d'exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées, des réseaux unitaires, des réseaux d'eaux pluviales, des branchements et des postes de refoulement sur le périmètre concédé. Cela comprend notamment :

- La gestion administrative, financière du service et clientèle, notamment l'accueil des usagers et la mise en place d'une astreinte 7J/7 et 24H/24 pour les problèmes d'obstructions de réseaux et de débordements d'ouvrages. Participation à des réunions périodiques de suivi des prestations ;
- Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations du service (y compris travaux urgents de mise en sécurité, pompages ou rétablissements d'écoulements) ;
- La réalisation des investissements concessifs mis à sa charge ;
- Le renouvellement du patrimoine mis à sa charge ;
- Un reporting détaillé et permettant le suivi du diagnostic permanent ;
- La tenue à jour des plans de réseaux et inventaires et l'échange régulier des fichiers avec la collectivité.

Le contrat comprend également des investissements concessifs issus du schéma directeur porté par le SIARH et approuvé en 2021, permettant d'adapter le territoire aux nouvelles perspectives de développement urbain et aux évolutions réglementaires des systèmes d'assainissement.

Pour rappel, les caractéristiques du périmètre concédé sont les suivantes :

- 60 km réseaux eaux usées
- 3 km de réseaux unitaires
- 26 km de réseaux eaux pluviales
- 14 postes de relèvement
- 18 déversoirs d'orage
- 17 765 abonnés,
- 4 838 523 m3 facturés

3.

3. ANALYSE DE LA CONFORMITE DES OFFRES

Conformément à l'article 7 du règlement de consultation (RC), le candidat a présenté une offre de base et une offre variante libre portant sur l'investissement concessif relatif au mode de franchissement de la Seine dans l'optique de renforcement du refoulement entre la rive droite et la rive gauche. La composition et le format des documents remis sont conformes à l'appendice 1 du RC.

Aucune offre ne présente de non-conformité pouvant entacher la procédure ou entraver la comparabilité des offres.

Pièces	SUEZ
Offre de base	
Projet de contrat et annexes complétés et datés	Oui
Note de synthèse	Oui
Mémoire conforme à l'appendice 1 du RC	Oui
Fichiers Excel du CEP et des moyens	Oui
Tableau Excel de suivi des modifications contractuelles	Oui
Attestations de visite	Oui (offre n°1)
Offre variante	
Note technique et financière	Oui

4. ANALYSE DES OFFRES

Conformément au Règlement de la Consultation, les offres sont à apprécier au regard des critères suivants, hiérarchisés dans l'ordre décroissant :

- **Critère n°1 – Conditions techniques d'exécution**
 - Les conditions d'exploitations technique du service public de l'assainissement collectif notamment au regard : des moyens matériels, des moyens humains, des méthodes d'exploitation proposées, les engagements techniques (autosurveillance, curage, etc.) ou encore des capacités et modalités d'intervention
 - Les conditions d'exploitations technique du service public des eaux pluviales urbaines notamment au regard : des moyens matériels, des moyens humains, des méthodes d'exploitation proposé ou encore des capacités et modalités d'intervention
 - Le niveau de performance proposé pour chacun des services, les modalités d'amélioration du niveau de performance et les outils proposés pour la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic permanent.
 - La gestion patrimoniale des services et notamment en matière de sécurité du patrimoine, de fiabilisation des inventaires, des engagements en matière de renouvellement, entretien et maintenance ou encore des modalités de réalisation des études
 - La qualité des avants projets en matière de travaux neufs proposés (pertinence technique, continuité de service, communication, accompagnement de la Collectivité, planning ...)
 - La qualité du système d'information et ses fonctionnalités
 - La qualité de la gestion de crise et d'astreinte
 - Les engagements en matière de développement durable et d'insertion
- **Critère n°2 – Conditions financières de l'exécution du contrat**
 - L'ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service
 - La stabilité des prix
 - Le niveau des tarifs proposés au BPU
 - L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés
- **Critère n°3 – Gouvernance et transparence**
 - Les liens entretenus avec le Concédant tout au long du contrat : circuits de communication, conseil et assistance, modalités de reporting
 - L'autonomie du Concédant dans l'accessibilité aux données de toute nature
 - La transparence technique et financière
- **Critère n°4 – Service à l'usager**
 - Engagement de qualité de service vis-à-vis de l'usager
 - Accueil et relations clientèles
 - Mesures de satisfaction et réclamations
 - Engagements de performances

Les variantes seront évaluées selon les mêmes critères ci-dessus.

4.

Pour apprécier objectivement les offres, ont été utilisés les termes suivants, classés par ordre décroissant de qualité :

Termes d'appréciation	Signification synthétique
Excellent	L'offre, en plus de répondre parfaitement aux attentes de la Collectivité, les dépasse en proposant des solutions, outils, moyens complémentaires de qualité.
Très satisfaisant	L'offre répond parfaitement aux attentes de la Collectivité par l'usage de solutions, outils, moyens de qualité supérieure à celle attendue.
Satisfaisant	L'offre répond aux attentes de la Collectivité.
Peu satisfaisant	L'offre ne répond que partiellement aux attentes de la Collectivité.
Insatisfaisant	L'offre ne répond pas aux attentes de la Collectivité
Non évalué	L'offre ne permet d'évaluer convenablement le critère en l'état

4.

4.1. Critère n°1 - Conditions techniques d'exploitation

4.1.1. Moyens humains

L'organisation du candidat proposée est la même qu'actuellement à savoir une Agence de rattachement (Yvelines Portes de l'Eure) avec un directeur d'Agence (Dimitri Langhade). Cette Agence est basée à Poissy et au Pecq donc à proximité immédiate du périmètre contractuel. Cette Agence, historiquement rattachée à la Région Paris Seine Ouest dans l'organisation de SUEZ sera désormais rattachée à la nouvelle Région Ile de France dirigée par Marc Bonnieux.

Les moyens humains mis à disposition sont dans la continuité de l'existant avec des interlocuteurs stratégiques pour le contrat déjà connus (M. Chemillier, Mme Croguennec ...). Les agents techniques mobilisés sont les même qu'actuellement, ils ont une parfaite connaissance des ouvrages et de leur complexité.

SUEZ propose d'affecter 3,3 ETP d'exploitation (contre 2,87 aujourd'hui), 0,32 ETP d'ordonnancement, 0,55 ETP d'encadrement et 0,36 personnel support technique et sécurité pour un total de 4,53 ETP contre 4,50 actuellement. Pour rappel, les charges de personnel relatives aux investissements concessives sont comptées dans la dotation et non directement dans les charges de personnel.

Le groupe propose un recours à la sous-traitance correctement calibré (10% du chiffre d'affaire), sur des prestations liées à la gestion des réseaux (inspections télévisuelles, curages, dératissage). La grande majorité des prestataires choisis sont des prestataires locaux (78, 95, 93). Il est à noter que l'ensemble des prestations menées sur les postes de refoulement, ouvrages complexes, sont réalisées en interne.

NOTATION

Termes d'appréciation

Satisfaisant

4.1.2. Moyens matériels

Les moyens matériels mis à disposition du contrat par SUEZ sont détaillés dans son mémoire technique et sont conformes à ce que la Collectivité est en droit d'attendre aussi bien pour le nombre d'engins, de véhicules, et d'outillage ... que dans les méthodes d'ordonnancement de ces moyens.

Notons, concernant les outils à disposition par exemple, la possibilité d'avoir recours à des outils innovants tels qu'une SewerBall (suivi des eaux claires parasites dans les réseaux), à un drone pour la visite des réseaux de gros diamètres ou encore à un Quad d'Inspection Réseau (QIRA) au sein de l'Agence de rattachement. Le candidat aura la capacité de mobiliser ces différents moyens d'inspection en fonction des situations.

Notons, concernant les modalités d'ordonnancement, la possibilité pour les Agents de terrain d'avoir des outils nomades pour les interventions avec l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation de leurs tâches quotidiennes.

Termes d'appréciation

Excellent

4.

4.1.3. Astreinte

L'implantation du candidat lui permet d'avoir des renforts mobilisables depuis de nombreuses implantations dans l'ouest parisien. A noter particulièrement la mobilisation possible d'électromécaniciens depuis les usines privées de SUEZ (Flins-Aubergenville, Le Pecq/Croissy) en cas de besoin sur les ouvrages sensibles du contrat à savoir les postes de refoulement.

Les méthodes d'astreinte détaillées dans le mémoire technique n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les délais d'intervention en astreinte respectent les obligations contractuelles : moins d'heure pour faire face à toute urgence et pour déployer les moyens nécessaires à la résolution du dysfonctionnement.

Les moyens d'astreinte sont toutefois présentés à l'échelle de l'ancienne Région Paris Seine Ouest et non à l'échelle de la nouvelle Région Ile de France, l'impact de la fusion récente sur les moyens à disposition n'est donc pas clairement identifié.

Termes d'appréciation

Très satisfaisant

4.1.4. Gestion de crise

Les procédures de gestion de crise et les moyens mobilisables sont largement décrits dans le mémoire technique du candidat est sont conformes à ce que GPS&O est en droit d'attendre. Notons notamment l'établissement d'un plan interne de crise sur le contrat et l'utilisation du module Crisis au sein du Système d'Information permettant d'assurer un suivi de la cellule de crise avec l'ensemble des informations nécessaires à la prise de décision. Le candidat dispose également d'un outil d'information du risque sanitaire permettant d'envoyer simultanément à plus de 90 000 usagers une information par téléphone, email ou SMS.

Le candidat prévoit bien de réaliser 2 exercices de gestion de crise sur la durée du contrat comme prévu contractuellement.

Termes d'appréciation

Très satisfaisant

4.1.5. Méthodes d'exploitation

4.1.5.1. Autosurveillance

Les propositions du candidat respectent la réglementation en vigueur pour le contrôle réglementaire pour l'autosurveillance. Il a rappelé les obligations de contrôle pour les différents points de mesure du service (déversoirs d'orage, trop-pleins des déversoirs d'orage) selon leur capacité en kgDBO5/jour.

SUEZ propose dans son offre d'instrumenter le déversoir d'orage Villiers en début de contrat, déversoir d'orage avec une charge comprise entre 120 et 600 kgDBO5/j qui n'est pas encore équipé.

4.

GPS&O disposera d'un accès à ces données d'autosurveillance via AQUADVANCED. Cet outil permettra également à SUEZ d'avoir des alertes en temps réel en cas d'incident de déversement. La communication vers les parties prenantes (Police de l'Eau, Agence de l'Eau, SIAAP et GPS&O) en sera facilitée.

4.1.5.2. *Lutte contre les nuisibles*

Le candidat prévoit bien de réaliser 2 campagnes préventives par an conformément au projet de contrat et prévoit en sus de déployer deux pièges mécaniques tournants de type EKOMILLE.

Un objectif d'intervention sous 24h en cas de signalement de nuisibles est prévu.

Le prestataire pressenti par le candidat pour réaliser ces missions est agréé par le ministère de l'Agriculture en matière de lutte antiparasitaire et possède un agrément pour le piégeage des populations animales.

La méthodologie d'identification des sites et d'intervention est clairement développée dans le mémoire technique du candidat et n'appelle pas de remarques particulières.

4.1.5.3. *Lutte contre l'H2S*

La lutte contre l'H2S est un sujet important du service. Le candidat s'en est bien saisi dans sa réponse en proposant une méthodologie convenable en terme de plan d'action, de surveillance (maintien des dispositifs existants sur les postes équipés et déploiement de la solution Corrotrack). Le candidat ne s'engage cependant pas à ce stade sur des actions préventives ou curatives. Ainsi, toutes les actions supplémentaires à lancer à l'aune des conclusions du diagnostic seront réalisées via le Bordereau des Prix Unitaires.

4.1.5.4. *Lutte contre les eaux claires parasites*

Ce sujet est d'importance sur le service au regard des conclusions du schéma directeur. Le candidat a consolidé comme convenu une annexe spécifique sur cet aspect.

Le candidat prévoit de déployer une méthode et des outils qui seront en mesure de répondre aux enjeux via le respect d'une méthode éprouvée (INFILT'CONTROL). Le candidat précise déjà les premières étapes de cette méthode appliquée au cas d'espèce (définition des bassins de collecte, inventaire des points de mesure ...). Le déploiement de l'outil AQUADVANCED notamment permettra de piloter en temps réel les réseaux d'assainissement avec un module spécifique dédiée aux Eaux Claires Parasites, par bassin de collecte.

A ce stade, le candidat mentionne avoir suffisamment d'éléments pour déployer cet outil sans investigations complémentaires (Sewerball, analyses de nuit, enquêtes de conformité de branchements, test à la fumée ...). En cas de besoin, ces prestations seront facturées à la Collectivité dans le cadre du Bordereau des Prix Unitaires négocié.

4.1.5.5. *Diagnostic permanent*

Le candidat prévoit la mise en place d'une méthode développée par le groupe SUEZ : Diagperm21. Cette méthode est conforme à la réglementation et aux recommandations de l'ASTEE. Ce diagnostic permanent nécessitera comme il se doit une participation active de la Collectivité aux étapes clés notamment au moment de l'initialisation (définition des enjeux, des missions, des indicateurs ...) mais le candidat, de par sa connaissance de la démarche et du service, sera force de propositions.

Notons également la possibilité offerte par le candidat d'assurer un suivi des rejets non domestiques par un outil dédié. Toutefois le nombre de contrôle prévu dans l'offre semble relativement faible

4.

comparativement aux enjeux sortis du schéma directeur. La Collectivité pourra en demander davantage mais dans le cadre du Bordereau des Prix Unitaires.

4.1.5.6. Notation

Termes d'appréciation

Satisfaisant

4.1.6. Gestion patrimoniale

4.1.6.1. Connaissance

La connaissance du patrimoine se mesure à l'aide d'un indicateur dédié : l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP). Il se note sur 120 et est aujourd'hui à 37/120. Le candidat s'engage à atteindre la note de 100/120 avant fin 2026 ce qui est satisfaisant. La méthode proposée pour atteindre cet objectif est cohérente (mise à jour du SIG, investigations complémentaires ...).

La connaissance des rejets au milieu naturel se mesure également à l'aide d'un indicateur dédié : l'indice de connaissance des rejets (ICR). Il se note sur 120. Le candidat s'engage à atteindre la note de 100/120 d'ici à la fin du contrat ce qui est satisfaisant. Les difficultés mentionnées pour atteindre la note maximale sont entendables (rejets en Seine, interconnexion avec le SIAAP ...).

4.1.6.2. Entretien et maintenance

RESEAU

Le candidat prévoit bien de réaliser les 5 km/an d'inspections préventives du réseau ainsi que les 10% de curage chaque année et les curages annuels des ouvrages du réseau (chambres à sable, puisards, séparateurs d'hydrocarbures, déversoirs d'orages ...).

Concernant les inspections télévisées et le curage préventif, la priorisation des tronçons sera réalisée avec la Collectivité sur la base des propositions du candidat grâce à la mise en place de la méthode VICR. Cette méthode permet de prioriser les tronçons en définissant un risque d'encrassement sur la base de différents éléments tels que la structure du réseau, l'historicité des problèmes, la pente ...

Pour rappel, les prestations d'ITV et de curage sont complètement externalisées par le candidat avec des entreprises essentiellement localisées dans les Yvelines.

Le candidat prévoit bien l'envoi systématique de comptes rendu détaillés pour chacune de ces interventions et l'intégration des anomalies dans les outils de suivi, y compris dans le SIG.

POSTES DE RELEVEMENT

Le candidat prévoit des fréquences de curage revues spécifiquement par ouvrage de par sa connaissance des dysfonctionnements actuels et passés. Ainsi par rapport aux obligations contractuelles initiales, des fréquences de curage ont été diminuées pour 9 postes et augmentées pour 1 poste. Le suivi des réactifs, la gestion des refus de dégrillage, la maintenance des équipements électromécaniques et la gestion des espaces verts sont bien compris dans l'offre, avec des fréquences jugées convenables.

4.

L'ensemble des méthodes d'exploitation et des éléments de reporting sont clairement explicités dans le mémoire technique et jugés satisfaisants notamment sur la GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) concernant la maintenance des équipements électromécaniques.

A noter particulièrement l'intégration par le candidat dans son offre des coûts de renouvellement du charbon actif pour la tour de désodorisation du poste de refoulement Usine à Gaz.

Le candidat développe également un paragraphe spécifique pour le suivi et l'entretien du bassin de stockage-restitution de Poissy. Son contenu est jugé convenable du fait de la parfaite connaissance de cet ouvrage par le candidat, délégataire sortant.

4.1.6.3. *Renouvellement*

Le plan prévisionnel de renouvellement (PPR) est correctement dimensionné par le candidat du fait de sa parfaite connaissance du patrimoine (date de mise en service, durée de vie théorique et effective, coût de renouvellement ...). Une démarche de renouvellement amélioratif est portée dans le mémoire technique ce qui est à valoriser. Par ailleurs, une actualisation automatique du patrimoine via le logiciel VIGIE est comprise dans l'offre. Dans tous les cas, le PPR sera présenté à la Collectivité avant le début du mois de décembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Le mémoire ne détaille pas d'éventuelles analyses de criticité des équipements pour une prise en compte dans le plan de renouvellement.

4.1.6.4. *Sécurité*

Le candidat a fourni un réel effort de présentation de ce sujet dans son mémoire technique.

Il prévoit pour les agents de mettre en place un plan d'action Santé Sécurité, de proposer des formations sur un site dédié au Pecq, d'aborder ce sujet avec les sous-traitants, de suivre précisément les habilitations et autorisations de travail des agents ainsi que de mettre en place des actions de communication et de sensibilisation régulières.

Concernant les ouvrages, le candidat propose de réaliser un audit avec rapport exhaustif de la sécurité des ouvrages dans les 6 mois, avec notamment un focus sur la problématique de l'amiante.

4.1.6.5. *Notation*

Termes d'appréciation

Très satisfaisant

4.1.7. Engagements techniques

Le candidat s'engage à respecter les obligations contractuelles sans pour autant les dépasser. C'est le cas pour le nombre maximum de désobstruction sur le réseau, le nombre maximum de désobstruction sur les branchements, le taux de réparation des avaloirs, le taux de réparation des branchements dont les objectifs sont les suivants :

- Taux d'obstructions des canalisations : 0,1 obstruction / an / km de canalisation
- Taux d'obstruction des branchements : 5 obstructions / an / 1 000 branchements
- Taux de réparation des branchements : 2 branchements / an
- Taux de réparation des avaloirs : 3 réparations/an

4.

- Nombre de débordements dans les locaux des usagers/an : 0

Termes d'appréciation

Satisfaisant

4.1.8. Investissements concessifs

4.1.8.1. Communication et accompagnement de la Collectivité

Au stade de l'offre du candidat, chacun des chantiers a fait l'objet d'études préliminaires relativement poussées. Dans tous les cas, des études d'avant-projet et des études de projet seront réalisées pour aller au-delà et donner tous les éléments nécessaires à la Collectivité qui pourra ensuite valider le début des travaux via un ordre de service. Ces études permettront également à d'éventuels financeurs tiers (Agence de l'Eau) d'avoir les éléments nécessaires à l'appréciation de l'octroi des subventions. Elles permettront également à GPS&O de suivre l'avancement effectif des travaux en les comparant aux dernières études menées tant sur la qualité technique d'exécution que sur le suivi financier.

Pendant la phase d'exécution des travaux, le candidat s'engage à transmettre à GPS&O l'ensemble des pièces nécessaires au suivi des travaux et à en discuter lors des comités prévus à cet effet.

A la fin des travaux, le dossier des ouvrages exécutés (DOE) sera fourni à GPS&O. Un constat d'achèvement des travaux sera organisé puis la signature du procès-verbal de réception des travaux aura lieu afin de lancer la période des garanties légales.

Le candidat prévoit également :

- Une réunion de démarrage de chaque chantier en présence de GPS&O
- Les réunions de suivi bimestrielles telles que prévues au contrat
- Des interlocuteurs privilégiés pour chacun des chantiers et un interlocuteur privilégié sur le contrat
- Une visite pour chaque chantier

4.1.8.2. Maîtrise d'œuvre

Le candidat sera accompagné d'un maître d'œuvre sur l'ensemble des chantiers..

4.1.8.3. Subventions

Le candidat prévoit bien de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) comme prévu au contrat. Les travaux concessifs étant directement issus du Schéma directeur d'assainissement, ils sont normalement tous éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau. Toutefois le programme de l'AESN change à partir du 1^{er} janvier 2025 et les conditions d'aide ne sont pas connues. Concernant le 11^{ème} programme en cours jusqu'au 31 décembre 2024, les aides en vigueur sont de l'ordre de 40% des montants engagés avec une avance de 20% remboursable à taux 0.

4.1.8.4. Chantier n°1 : Doublement de la canalisation de refoulement entre le poste Usine à Gaz et le poste Station

Ce chantier vise à augmenter les capacités de transfert des effluents entre la rive gauche et la rive droite notamment lors d'épisodes pluvieux.

4.

Le caractère éminemment complexe du chantier a conduit à d'importantes modifications entre l'offre de base et l'offre finale du candidat sur ce chantier. En-effet les prescriptions issues du schéma directeur n'était pas très détaillées, le candidat a fourni un important effort d'études de différentes solutions techniques possibles à l'aide de son partenaire AXEO TP. Il en résulte la proposition d'une offre de base correspondant aux travaux initialement prévus au schéma directeur, à savoir un passage de la Seine via le franchissement du pont de Poissy, et une offre de variante libre correspondant à un passage de la Seine via la technique du forage dirigé.

Le chantier sera piloté par Nicolas SCHRICKE pour SUEZ et SUEZ Consulting en tant que maître d'œuvre.

L'offre de base est proposée à un montant hors frais financier de 2,793M€ et la variante à 2,445M€. L'économie liée à la variante est donc de l'ordre de 346k€ hors frais financiers. Le forage dirigé permet de ne pas impacter le pont de Poissy, de ne pas demander d'autorisation pour l'utilisation de ce dernier, de ne pas impacter le tirant d'air disponible à la navigation et de réduire la durée des travaux. Mais cette variante est soumise à de nombreux aléas, notamment aux conclusions de l'étude G2-PRO (étude géotechnique).

Pour rappel, le schéma directeur d'assainissement validé par le SIARH estime ces travaux à 1,045M€. Toutefois l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre de ce document s'était focalisée sur la possibilité du franchissement via le pont notamment en termes de support de charge et n'allait pas dans le détail précis des coûts. Les visites complémentaires réalisées par le candidat et les entreprises partenaires ont révélé des surcoûts justifiés.

• ELEMENTS COMMUNS A L'OFFRE DE BASE ET A LA VARIANTE LIBRE

- Planning

Une importante phase préliminaire d'études et d'autorisations sera engagée dès la notification et sera terminée au plus tard au 15 juin 2024 comme souhaité par la Collectivité. Cette phase préliminaire nécessitera d'importants échanges avec les parties prenantes du projet (GRT Gaz, ouvrages d'art, mairies, conseil général, VNF ...). Il est donc jugé convenable de prévoir 6 mois sur cette phase.

La phase de travaux s'étalera quant à elle de septembre 2024 à avril 2025 ce qui permettra de réaliser les raccordements en dehors de la période d'étiage de la Seine et donc de limiter l'impact du chantier sur le milieu récepteur. Les travaux de franchissement seront réalisés en premier (octobre à janvier) et les travaux de liaison en tranchée dans la foulée (février à avril).

- Tronçon 1 entre le poste Usine à Gaz et le pont de Poissy

Cette nouvelle canalisation sera en PRV et d'un DN 600. Le candidat propose d'installer un débit-mètre double en sortie du poste Usine à Gaz, dont la chambre est à créer, qui permettra de mesurer les débits sur les 2 tronçons (l'existant et le nouvellement créé) de façon simultanée. Le candidat prévoit également l'installation de 2 vannes de DN600 pour avoir la capacité d'isoler l'un ou l'autre des tronçons en cas de besoin notamment dans le cadre de l'entretien et de la maintenance.

Les étapes de cette opération sont conformes avec le descriptif technique. Le planning proposé est également cohérent.

- Continuité de service et impact sur le milieu

4.

Le candidat a essayé de trouver des solutions pour minimiser la durée et l'impact des travaux notamment avec un raccordement simultané des deux tronçons. Ainsi il prévoit le by-pass des effluents sur 3 journées par temps sec via les déversoirs d'orage et le stockage via le bassin de stockage-restitution de Poissy sur 1 journée. Dans tous les cas, les rejets au milieu naturel seront précédés d'une déclaration à la Police de l'Eau préalablement validée par la Collectivité.

• OFFRE DE BASE : FRANCHISSEMENT DE LA SEINE VIA LE PONT DE POISSY

- Tronçon 2 : canalisation sous le pont de Poissy

Le matériau retenu pour la canalisation qui franchira la Seine sous le pont de Poissy est l'acier avec revêtement extérieur (peinture). Ce choix a été débattu lors des séances de négociations. Les éléments apportés par le candidat ont permis de valider ce choix technologique, l'acier inoxydable présentant un surcout important pour le projet (+22%) et le PRV ne présentant pas les caractéristiques mécaniques de reprise de charge et d'efforts exercés par le supportage. Elle sera d'un DN600 conformément au schéma directeur et au projet de contrat.

Les visites sur site ont conduit le candidat à proposer une méthode de pose plus couteuse que celle imaginée initialement du fait que les éléments structurels du pont au niveau des deux piliers ne sont pas alignés (environ 2 à 2,4m de désalignement). Cela nécessite donc d'avoir des coudes dans la canalisation qui sera posée sous le pont. Ainsi la technique de « tiré/poussé » n'étant pas utilisable, il est nécessaire de recourir à un échafaudage sur l'intégralité du pont pour poser les différents tronçons et les coudes. Cela pourrait avoir un impact sur le tirant d'air et nécessitera donc une autorisation des autorités compétentes en matière de navigation (notamment VNF).

- Tronçon 3 : entre le pont de Poissy et le poste Station

Cette nouvelle canalisation sera en PRV d'un DN600. Cette nouvelle canalisation sera raccordée dans la chambre à vanne existante en amont du vortex. La méconnaissance de cet ouvrage nécessite la réalisation d'études préalables au raccordement. En cas d'impossibilité de raccordement en l'état, d'importants travaux devront être réalisés sur le Vortex avant le raccordement, ces travaux ne sont donc pas intégrés à l'offre du candidat.

• OFFRE VARIANTE LIBRE : FRANCHISSEMENT DE LA SEINE PAR TECHNIQUE DE FORAGE DIRIGE

- Tronçon 2 : forage dirigé sous la Seine

Cette solution nécessite de nombreuses études préliminaires de faisabilité (notamment l'étude géotechnique G2PRO qui permettra de s'assurer que le sous-sol permet d'employer la technique de forage dirigé) mais également des études d'impacts (prescriptions des mairies, autorisation de travaux...). Tous ces éléments sont autant d'incertitudes sur la solution proposée. Toutefois SUEZ précise dans son offre que « Nous prenons la responsabilité des impacts liés aux aléas techniques et financiers qui pourraient être constatés au cours du chantier de forage, sous réserve des conclusions des Etudes Préliminaires à mener pour s'assurer de la faisabilité du forage, dans le cas où cette solution serait retenue par la Communauté urbaine. »

Notons cependant que l'accord de principe du Conseil Départemental n'est à ce jour pas donné, ce qui fait peser sur cette variante un aléa important et donc ce qui n'est pas satisfaisant pour la Collectivité.

Cette canalisation sera en PEHD, matériau peu sensible à la corrosion de l'H₂S et en DN 630. Elle sera réalisée d'un seul tenant (par soudures préalables) et donc avec un seul tirage afin de limiter les temps de soudure et les risques d'effondrement du tunnel.

Les discussions ayant eu lieu lors des périodes de négociation ont permis de préciser différents éléments d'importance et notamment l'emplacement des puits d'entrée et de sortie avec l'ensemble des contraintes qui y sont liées.

4.

Ainsi le puit d'entrée serait localisé à l'entrée de l'entreprise Peugeot ce qui nécessite la traversée de la RD190 à Poissy par fonçage pour relier le poste Usine à Gaz à ce puit d'entrée. Cela aura d'importantes conséquences notamment la réduction de la circulation rive gauche pendant une période non précisée. Par ailleurs, l'aménagement de la voirie future prévue à cet endroit (carrefour Gare Routière et Maxime Laubeuf) n'est à ce stade pas finalisé, l'impact sur la circulation et la compatibilité avec les travaux départementaux n'est donc à ce jour pas parfaitement connu.

Le puit de sortie quant à lui se situera directement sur la parcelle du Poste Station ce qui limitera les impacts mais entrainera toutefois un impact sur la circulation au niveau du carrefour RD190 et Boulevard Pelletier via la mise en place d'une déviation mais sur une courte durée, le temps de permettre le tirage de la canalisation (entreposage des trains de tuyau neufs avant tirage). Les études de géomètre et les discussions avec l'EPI 78-92 sont encore en cours sur le sujet.

Le candidat, à l'initiative de la Collectivité, a étudié deux solutions supplémentaires d'emplacement des puits d'entrée (directement sur la parcelle du poste Usine à Gaz) et de sortie (soit directement sur la parcelle du PR station, soit rive droite Rue de la Senette). Elles ont été rejetées du fait que la réponse aux demandes de travaux indique la présence d'une canalisation de GRT Gaz à l'aval du pont sous la Seine et implique également un point de sortie dans l'emprise du parking de Stellantis.

- Tronçon 3 : entre le pont de Poissy et le poste Station

Ce tronçon sera réalisé en PRV d'un DN 900 à la place d'un DN 600 comme proposé dans l'offre de base et dans le schéma directeur. Ce dimensionnement a été proposé afin de conserver la section actuelle (DN 800 en béton) et donc permettre de réaliser toute opération de maintenance ou de réparation sans limitation de volumes transférés et davantage de flexibilité dans le futur.

Dans le cadre de cette variante, cette nouvelle canalisation sera également raccordée dans la chambre à vanne existante en amont du vortex. La méconnaissance de cet ouvrage nécessite la réalisation d'études préalables au raccordement. En cas d'impossibilité de raccordement en l'état, d'importants travaux devront être réalisés sur le Vortex avant le raccordement, ces travaux ne sont donc pas intégrés à l'offre du candidat. Cet aléa est d'autant plus important pour la variante que pour la base car le diamètre de la canalisation n'est pas le même (DN900 et DN600).

4.1.8.5. Chantier n°2 : Réhausse des lames des déversoirs d'orage et suppression de la prise de temps sec

METHODOLOGIE D'INTERVENTION

Ce chantier concerne la réhausse des lames de 7 déversoirs d'orage (DO) et la suppression de la prise de temps sec du poste de refoulement (PR) Migneaux. Ces travaux ont pour objectif de limiter les déversements au milieu naturel par temps de pluie, cela entraîne donc davantage de volumes transités via notamment le poste de refoulement Usine à Gaz. Ces travaux doivent donc être engagés après le chantier n°1 de confortement des capacités de franchissement de la Seine. Par ailleurs, ces travaux devront être réalisés au maximum pendant une période de temps sec pour éviter les déversements en Seine.

Le planning ainsi proposé par le candidat permet de commencer les travaux en juin 2025 et de réceptionner les ouvrages en octobre 2025. Ce planning est jugé opportun et optimisé.

Le candidat propose une reconstruction complète de la lame (socle, glissière verticale, lame déversante) plutôt qu'une réhausse de la lame existante car il juge que les équipements existants sont en mauvais état et nécessitent donc d'être remplacés en totalité. Les lames prévues sont de hauteurs 2cm, 5 cm et 10 cm. Ainsi leur juxtaposition permettra d'atteindre les hauteurs de lames préconisées au schéma directeur (entre +10 cm et +20 cm) et d'ajuster ensuite ces dernières par rapport aux mesures observées. Le matériau envisagé est l'inox 316 qui propose des qualités techniques conformes avec ce qu'est en droit d'attendre la Collectivité et de même niveau que les lames fixes.

4.

Concernant les déversoirs d'orage équipés d'une instrumentation d'autosurveillance, la modification de la hauteur de lame conduira au recalcul de la loi de déversement, au réglage des capteurs et à la vérification du bon fonctionnement de la remontée d'information concernant les déversements.

Pour le poste de refoulement Migneaux, la suppression de la prise de temps sec sera réalisée via des travaux de maçonnerie qui permettront d'obturer la canalisation avec mise en place effective de la séparativité des réseaux.

Les propositions techniques du candidat sont jugées satisfaisantes sur ce chantier. Par ailleurs, le planning et les modalités d'intervention permettront de réduire au maximum les potentiels déversements pendant les travaux. Une déclaration de travaux sera dans tous les cas effectuée auprès de la Police de l'Eau conformément à la réglementation en vigueur.

● ELEMENTS FINANCIERS DE CHIFFRAGE

Le coût total de ce chantier est estimé à 1 10 489€ hors frais financiers. La fourniture et la pose des lames sont chiffrées à 5 010€ par unité quel que soit la hauteur de la lame ce qui peut interroger. Par ailleurs, les études préliminaires sont chiffrées à 7 100€ mais leur contenu n'est pas clairement explicité dans le mémoire technique, nous supposons qu'il s'agit des coûts d'adaptation de l'instrumentation aux nouvelles hauteurs des lames. Les coûts pour la suppression de la prise de temps sec sur le déversoir d'orage Migneaux est chiffrée à 58 432€, en grande partie du fait des coûts de reprise de la maçonnerie, travaux qui ne sont pas détaillés dans le mémoire technique. De même, les travaux de réhausse de lame sur le déversoir d'orage Maison de Fer ont des coûts supérieurs à ceux des autres déversoirs pour cause de reprise du génie civil, sans détail dans le mémoire technique. Les coûts de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage, d'encadrement et d'assurance sont relativement contenus.

Pour rappel, le schéma directeur d'assainissement validé par le SIARH chiffrerait chaque réhausse de lame à 10 000 € ainsi que la suppression de la prise de temps sec du poste Migneaux au même prix pour un total du chantier de l'ordre de 90 000€. Le schéma directeur n'avait pas identifié les travaux de maçonnerie nécessaires sur le déversoir d'orage Maison de Fer.

4.1.8.6. Chantier n°3 : Création d'une connexion en amont du déversoir d'orage RN13

Le schéma directeur d'assainissement arrêté par le SIARH précise que le réseau de la commune d'Aigremont est en partie unitaire et se connecte en aval du DO RN13. Or du fait de la nature des effluents (réseau unitaire) et de la nature séparative des réseaux en aval du DO, il apparaît nécessaire que ces derniers transitent par le DO et donc qu'une connexion en amont soit réalisée.

Le schéma directeur prévoyait ainsi une connexion en amont du DORN13 via un fonçage permettant le passage sous les 4 voies de la RN13. Le candidat, en prenant connaissance de la situation précise, a proposé un chantier différent permettant d'éviter ce passage sensible sous la route nationale. Le candidat propose en-effet une connexion entre les réseaux eaux usées et eaux pluviales à la sortie d'Aigremont, avant le passage sous la route nationale donc, et une condamnation de la branche allant à l'aval du DO RN13. Ainsi les effluents en provenance d'Aigremont transiteront tous par le réseau eaux pluviales existant considéré comme unitaire avant de rejoindre l'amont du DO RN13. Ce chantier chiffré à 15 355 € hors frais financier est ainsi en intégralité située sur la commune d'Aigremont et donc en dehors du périmètre contractuel. Il a ainsi été convenu lors des séances de négociation de le sortir du contrat.

GPS&O pourra proposer ce chantier à la CASGBS en se basant sur le mémoire technique du candidat. Il sera intégralement financé par la CASGBS.

4.

4.1.8.7. Chantier n°4 : Mise en œuvre de dispositifs anti-crues

Ces travaux visent à préserver le patrimoine du service des crues de la Seine ou des périodes de hautes eaux (période de retour 5 ans pour la crue de Seine et période de retour 10 ans pour la pluie hivernale) via la mise en place de différents dispositifs anti-crue sur les déversoirs d'orage notamment (vannes anti-crue voire pompes anti-crue) évitant de devoir interrompre le fonctionnement des postes de refoulement qui conduit actuellement à des déversements importants en Seine lors de ces périodes.

Le candidat précise que la période de retour de la pluie hivernale n'est pas précisée dans le contrat et qu'elle a été prise conformément au schéma directeur.

Le candidat a réalisé un important effort d'études préliminaires pour ce chantier, notamment avec le CTI, son Centre Technique d'Ingénierie, qui accompagnera le candidat en tant que maître d'œuvre. Il existe donc d'importantes évolutions dans l'offre finale du candidat et des écarts de coûts importants avec les estimations du schéma directeur d'assainissement. Ils seront précisés lors des études de conception (AVP-PRO), études comprises dans le prix des travaux.

Ouvrage	SDA	Offres 1 et 2	Offre 3
TP du PR Migneaux	<ul style="list-style-type: none"> Vanne au niveau du trop-plein du poste de refoulement Réalisation du poste anti-crue 	<ul style="list-style-type: none"> Construction chambre avec clapet et vanne Mise en place de vannes dans la chambre recevant les 4 pompes assainissement pour dérivation vers la Seine en cas de crue 	<ul style="list-style-type: none"> Suppression trop plein en amont PR Construction ouvrage englobant le réseau avec DO, poste anti-crue (2P) Création d'un réseau de surverse avec vanne
DO9 bis Meissonnier	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation des vannes Création d'un poste anti-crue 	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation des vannes Remplacement armoire électrique Création d'un poste anti-crue (2P) 	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation des vannes Mise à jour automatisme
DO Place Verte	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif de poste anti-crue commun aux exutoires des 2 DO 	<ul style="list-style-type: none"> Poste anti-crue (1P) dans la chambre existante rue Laubeuf avec vanne et pompe, armoire électrique 	<ul style="list-style-type: none"> Création de poste anti-crue (3P) commun aux exutoires des 2 DO, création d'un ouvrage sous chaussée, grille fixe, vanne, remplacement armoire électrique Vanne motorisée dans la chambre rue Laubeuf, armoire électrique
DO Laubeuf		<ul style="list-style-type: none"> Poste anti-crue dans la chambre existante DO Laubeuf (2P) agrandie, remplacement armoire électrique 	
DO Les Grésillons en amont du PR	<ul style="list-style-type: none"> Système de chambre à vanne associé au poste anti-crue 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une chambre avec poste anti-crue (1P) et une vanne 	<ul style="list-style-type: none"> Démolitions partielles collecteurs et création ouvrage avec poste anti-crue (2P) et vanne
TP du PR Reine Blanche	<ul style="list-style-type: none"> Vanne au niveau du trop-plein du poste de refoulement 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une chambre avec clapet en aval DO instrumenté 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une chambre avec clapet en aval DO instrumenté

- Planning

Le candidat s'engage à réaliser les études préalables à la date de prise d'effet du contrat. Ces chantiers doivent être réalisés en dehors des périodes de crue. Le candidat mentionne que ces périodes de crues sont généralement hivernales sur le périmètre du contrat et que de ce fait les travaux ne débuteront qu'à la fin du premier trimestre 2024. Toutefois si les conditions pluviométriques le permettent, les travaux pourront débuter courant du 1^{er} trimestre 2024

Concernant les dates de début et de fin des différents chantiers, le candidat justifie précisément la chronologie de chacun d'entre eux et leur articulation entre eux. Ainsi les premiers travaux réalisés sur le DO9bis Meissonnier, le PR Grésillons et le PR Reine Blanche débuteront en septembre 2024 et seront achevés en janvier 2025. Les derniers travaux sur le PR Migneaux, le DO Place Verte et le DO Laubeuf seront quant à eux débutés en septembre 2025 et clôturés en novembre 2025.

- Éléments modifiés par rapport aux préconisations du schéma directeur

Le candidat a réalisé des simulations de débit de pointe et de volumes déversés aux différents points du réseau avec les hypothèses de période de retour détaillées plus haut. Avec ces hypothèses et la

4.

connaissance de l'exploitant, il n'est pas nécessaire d'équiper le DO9Bis Meissonnier d'une pompe anti-crue ni d'équiper le trop-plein du PR Reine Blanche.

- Continuité de service

Le candidat a bien prévu de réaliser ces travaux en dehors des périodes hivernales (risque de crue de Seine) et des périodes de fortes pluies (instauration d'une veille météorologique). Toutefois ces périodes n'étant pas connues à l'avance, il est possible que les délais de réalisation soient modifiés par rapport à la proposition du candidat.

Le candidat s'engage à l'absence d'interruption de service pendant les périodes de crue sauf si la crue est supérieure à la côte de protection de l'ouvrage.

Dans tous les cas, une déclaration de travaux sera effectuée auprès de la Police de l'Eau.

- Impact foncier

Le candidat a précisé pour chacun des chantiers les potentiels impacts en termes d'occupation foncière et il a constamment cherché à trouver les solutions techniques les limitant au maximum. Les chantiers avec des impacts conséquents sont ceux du DO Laubeuf avec la création d'une chambre sous voirie nécessitant un terrassement et du DO Grésillons avec la création d'une chambre sous l'espace public à l'entrée du parc du peuple de l'herbe nécessitant des autorisations du département et de la commune.

• TRAVAUX SUR LE TROP PLEIN DU PR MIGNEAUX

Ces travaux s'élèvent à 800k€ contre 150k€ chiffrés au schéma directeur. Pour rappel, le schéma directeur prévoyait sur cet ouvrage la pose d'une vanne au niveau du trop-plein pour éviter la remontée de la Seine dans les bâches et la réalisation d'un poste anti-crue afin d'évacuer les eaux de pluie en période de crue.

Ces écarts de coûts sont liés aux études précises menées par le candidat qui a relevé qu'il était nécessaire de restructurer globalement l'ouvrage pour répondre aux attentes du schéma directeur. En effet, le candidat précise qu'il est nécessaire de supprimer complètement le trop plein existant en amont du poste car ce dernier est trop proche du réseau des eaux pluviales pour y insérer des pompes anti-crue, de créer un ouvrage de génie civil enterré au niveau des 2 réseaux contenant un nouveau déversoir d'orage et le poste anti-crue avec les deux pompes, et de créer un réseau de surverse de temps de pluie vers le réseau d'eaux pluviales pour le rejet en Seine avec la pose de la vanne. Les contraintes de l'ouvrage nécessitent par ailleurs des études préliminaires poussées, notamment géotechniques. L'ensemble de ces modifications notamment de génie civil, non prévues dans le cadre du schéma directeur, justifie l'important surcout proposé par le candidat.

• TRAVAUX SUR LE DO9 BIS MEISSONNIER

Ces travaux s'élèvent à 131k€ contre 400k€ chiffrés au schéma directeur. Pour rappel, le schéma directeur prévoyait sur cet ouvrage une réhabilitation des vannes et la mise en place d'un poste anti-crue.

Cet écart est lié au fait que d'après les modélisations du candidat, il n'est pas nécessaire de créer un poste anti-crue du fait de la réhausse des lames des déversoirs d'orage de 10 cm qui supprimera les déversements en temps de pluie pour une pluie hivernale de période de retour de 10 ans. A noter que la mise à jour des automatismes (armoie électrique) de l'ouvrage est prévue par le candidat afin de pouvoir commander à distance les vannes ou assurer une fermeture automatique sur détection du niveau de côte de la Seine. Les 2 vannes existantes seront remplacées.

4.

• TRAVAUX SUR LE DO LAUBEUF ET LE DO PLACE VERTE

Ces travaux s'élèvent à 1,231 M€ contre 400k€ chiffrés au schéma directeur. Pour rappel, le schéma directeur prévoyait sur ces ouvrages la mise en place d'un poste anti-crue. Il était mentionné que l'espace est très contraint et que les études de faisabilité permettront d'acter de la solution technique la plus adéquate. Du fait de la proximité du DO Laubeuf et du DO Place Verte il était recommandé de réaliser un poste anti-crue commun.

Cet écart est lié au fait que les études complémentaires réalisées par le candidat et ses prestataires ont permis d'affiner la solution technique à mettre en œuvre à savoir :

- la création d'un poste anti-crue communs aux exutoires des 2 DO, avec 3 pompes, en aval du second seuil déversoir, dans un ouvrage sous chaussée (extension de la chambre déversoir existante, attenante à la chambre à sable existante), au niveau du DO Laubeuf comprenant également le remplacement de l'armoire électrique et la mise en place d'une vanne d'isolement.
 - Le candidat a vérifié, via des demandes de travaux, la faisabilité de l'extension de la chambre. A priori cela est envisageable car la chaussée semble peu encombrée.
- la mise en place d'une vanne motorisée d'isolement de la Seine sur le collecteur de décharge du DO Place Verte (DN1600) en utilisant la chambre existante rue du Bac, avec une modification de l'armoire électrique correspondante.

Ces travaux restent à affiner dans le cadre d'un AVP-PRO. Dans tous les cas ils seront complexes à réaliser du fait des travaux sous chaussée importants (autorisations, aménagements de la circulation ...), les éventuels dévoiements nécessaires, la méconnaissance du sous-sol et des contraintes géotechniques ...

• TRAVAUX SUR LE DO LES GRESILLONS EN AMONT DU PR

Ces travaux s'élèvent à 922 k€ contre 50k€ chiffrés au schéma directeur. Pour rappel, le schéma directeur prévoyait sur cet ouvrage uniquement la mise en place d'un système de chambre à vanne associé à un poste anti-crue. Le chiffrage du schéma directeur semble largement sous dimensionné et ne semble pas prendre en compte le chiffrage du poste anti-crue.

Cet écart est lié au fait que les études complémentaires réalisées par le candidat et ses prestataires ont permis d'affiner la solution technique à mettre en œuvre. La difficulté sur cet ouvrage est liée au fait que l'arrivée du réseau d'eaux pluviales est directement accolée à l'aval du déversoir d'orage. Ainsi la vanne doit obturer le collecteur unitaire mais pas le collecteur des eaux pluviales. La configuration des réseaux eaux usées et eaux pluviales complexifie donc la réalisation de l'investissement. C'est pourquoi la création d'un ouvrage de génie civil enterré spécifique au collecteur des eaux pluviales est envisagé afin de dévier son écoulement et permettre l'implantation de cette vanne. Les 2 pompes du système anti-crue seraient également positionnées dans ce nouvel ouvrage. Par ailleurs, la construction de cet ouvrage nécessitera la démolition partielle du collecteur d'eaux pluviales.

Ces travaux sont donc beaucoup plus complexes et importants que ceux envisagés dans le schéma directeur. Par ailleurs, ils se situent à l'entrée du parc du peuple de l'herbe, ils nécessiteront donc des autorisations préalables et entraîneront des contraintes foncières.

• TRAVAUX SUR LE TROP PLEIN DU PR REINE BLANCHE

Ces travaux s'élèvent à 63 k€ contre 50k€ chiffrés au schéma directeur. Pour rappel, le schéma directeur prévoyait sur cet ouvrage la mise en place d'une vanne au niveau du trop-plein.

4.

Le candidat prévoit l'installation d'un clapet dans un regard à créer (chambre) en aval du regard instrumenté. Ce clapet permettra de décharger la canalisation de surverse en cas de concomitance entre la crue de Seine et de très fortes pluies.

Pour rappel, sur le bassin de collecte du PR Reine Blanche, le modèle hydraulique n'a pas été calé en temps de pluie. Les résultats du modèle restent donc très théoriques. Compte tenu des constats de l'exploitant à partir des mesures de l'autosurveillance sur ce trop-plein, il s'avère que ce trop-plein est très rarement sollicité. Il n'est donc pas nécessaire à ce stade d'équiper ce trop-plein d'un pompage anti-crue. En cas de pluie, le clapet mis en place permettra de décharger la canalisation de surverse en cas de concomitance de crue de Seine et de très forte pluie (survenue d'une forte pluie avec une succession de journées pluvieuses).

4.1.8.8. Chantier n°5 : Réhabilitation de canalisations

METHODOLOGIE D'INTERVENTION

Le schéma directeur prévoit plusieurs réhabilitations de canalisation d'eaux usées, d'eaux pluviales ou de réseau unitaire vétustes pour limiter les déversements au milieu naturel et l'intrusion d'eaux claires parasites. GPS&O a souhaité en faire porter quelques-unes directement dans le contrat de concession. Il s'agit du renouvellement de 476ml de réseau eaux usées à Villennes-sur-Seine (Maréchal Foch), de 1 082ml de réseau eaux usées à Carrières-sous-Poissy (Chemin de Beauregard), de 814 ml de réseau eaux usées à Andrésy (Quai de Seine) et de 151ml de réseau eaux pluviales à Carrières-sous-Poissy (Chemin de Beauregard).

Le candidat prévoit de sous-traiter ces opérations au prestataire local TELEREP qui semble posséder l'expertise et les certifications nécessaires à ce genre d'opérations. L'ensemble de ces opérations est prévu sans tranchée (gainage/chemisage) de façon à limiter la gêne occasionnée par de l'ouverture de voirie. Cette technique est particulièrement préconisée lorsque les anomalies structurelles sont généralisées sur une canalisation et qu'elle se situe en milieu urbain dense ou à de fortes profondeurs.

Il est prévu de réaliser ces opérations en 2026-2027 et en période de temps sec (période des travaux de septembre 2026 à avril 2027).

Le mémoire technique détaille très précisément la méthodologie employée pour chacun des chantiers qu'il s'agisse :

- de la phase préparatoire comprenant une reconnaissance sur site notamment pour limiter l'impact du chantier sur les accès et l'environnement, la demande d'arrêt de voirie à la commune, la distribution d'une note d'information aux riverains, la fourniture du dossier préparatoire complet faisant suite au curage préalable et à l'inspection télévisée par caméra couleur de l'ouvrage
- de la phase de réhabilitation sans tranchée en tant que telle détaillée spécifiquement pour chacun des tronçons avec des techniques employées spécifiques à chaque chantier et comprenant par ailleurs la réhabilitation des regards concernés
- de la mise en service, précédée d'une phase de vérification de l'étanchéité des réseaux et une inspection télévisée couleur
- de la phase de réception avec la fourniture des plans de recollement et du dossier des ouvrages exécutés

Par ailleurs le candidat détaille dans son mémoire technique la liste des fournisseurs pour chaque produit utilisé dans le cadre de ces chantiers de réhabilitation.

4.

• ELEMENTS DE CHIFFRAGE

Le coût global des 4 chantiers est estimé à 1,278M€ hors frais financiers (1,462M€ prévu au schéma directeur) dont 139k€ pour le chantier Avenue Maréchal Foch à Villennes-sur-Seine (estimé à 75k€ dans le schéma directeur), 415k€ pour le chantier du Quai de Seine à Andrésy (estimé à 482k€ dans le schéma directeur), 480k€ pour le chantier eaux usées à Carrières-sous-Poissy (estimé à 884k€ dans le schéma directeur) et enfin 94k€ pour le chantier eaux pluviales à Carrières-sous-Poissy (estimé à 23k€ dans le schéma directeur). Les autres coûts sont relativement contenus (150 k€ pour la maîtrise d'œuvre, les contrôles, l'assurance ...) soit 11,6% du coût total du chantier. Il est à noter que les coûts du schéma directeur sont des estimations grossières que les visites et analyses précises du candidat et de ses prestataires sur site ont permis d'affiner.

4.1.8.9. Notation

Termes d'appréciation	
Offre de base	Offre variante
Satisfaisant	Peu satisfaisant

4.1.9. Système d'information et fonctionnalités

4.1.9.1. Sécurité

L'aspect sécurité des systèmes d'information est correctement détaillé dans le mémoire technique du candidat et n'appelle pas de remarques particulières. L'ensemble des audits et procédures entrants dans le cadre de la démarche sécurité sont portés à l'échelle nationale du groupe SUEZ.

4.1.9.2. Applicatifs et fonctionnalités

• SIG

Le nouveau SIG du groupe SUEZ (MySIG) apporte l'ensemble des fonctionnalités attendues par la Collectivité. Une démonstration a d'ailleurs été réalisée en direct lors de la dernière séance de négociation. La mise à jour en temps réel des données issues des interventions terrain réalisées par les agents techniques est particulièrement intéressante pour la Collectivité.

• TELESURVEILLANCE ET SUPERVISION

La télésurveillance et la télégestion utilisée par SUEZ est classique (Topkapi) et respecte les standards de contrôle. L'outil AQUACALC permet de gérer les données d'exploitation, d'interventions et d'autosurveillance en les analysant et en les contrôlant pour ensuite établir des plans d'actions et de communication circonstanciées vers GPS&O.

• GMAO

Le logiciel IPOP, nouvel logiciel utilisé par SUEZ, permet de suivre classiquement les actifs et leurs descriptions, les interventions d'entretien et de maintenance, la gestion des stocks de pièces. Un exemple d'extraction de cet outil de GMAO a été envoyé à la Collectivité pendant la période de négociation. L'accès à la GMAO par la Collectivité est ainsi bien prévu dans l'offre du candidat SUEZ.

• AQUADVANCED

L'ensemble des systèmes d'information métiers du candidat sont intégrés dans l'outil AQUADVANCED auquel a accès la Collectivité afin de donner à GPS&O une Hypervision de son service en mêlant vision cartographique, vision en temps réel et différents indicateurs. Notons l'intégration de modules supplémentaires particulièrement intéressants pour la Collectivité : un module de suivi de la Seine via les données Vigicrue, un modèle de suivi météorologique via les données issues des radars

4.

de Météo France et un module d'anticipation afin de donner une vision prédictive des risques de débordement du réseau. Par ailleurs, l'ensemble des données présentées sur AQUADVANCED peuvent faire l'objet d'une extraction par la Collectivité au format CSV (pour une intégration à Excel) sur la plage de temps souhaitée. Une démonstration de l'outil a été réalisée lors de la dernière séance de négociations.

4.1.9.3. Modélisation hydraulique

Le candidat prévoit de mettre à jour le modèle existant et de réaliser un recalage annuel. Il réalisera également sur demande de la Collectivité toute simulation (débordement, mise en charge pour une pluie donnée, extension de réseau, dimensionnement d'un ouvrage ...).

4.1.9.4. Gestion en fin de contrat

L'ensemble des données produites sur le service constitue un bien de retour. L'ensemble des applicatifs sont en mode SaaS (software as a service), la Collectivité a donc la possibilité de continuer à les utiliser après la fin du contrat moyennant un abonnement pour cette prestation. Cette prestation comprend les droits d'usage, les mises à jour du logiciel, l'exploitation des serveurs et les correctifs. Le candidat a proposé de définir des éléments de prix au moment de son offre mais la Collectivité n'a pas souhaité le faire pour le moment.

4.1.9.5. Notation

Termes d'appréciation

Excellent

4.1.10. Développement durable et insertion

4.1.10.1. Développement durable

Le candidat propose plusieurs actions de sensibilisation et de communication sur le territoire de GPS&O (participation à la Pisciacaise, soutien financier à Yvelines Environnement, journées portes ouvertes ...) et rappelle l'existence d'un contrat territorial Eau et Climat signé avec GPS&O sur la Vallée de la Seine. SUEZ rappelle également les engagements du groupe et de la Région de rattachement sur les sujets du développement durable. Toutefois aucune action précise spécifique à l'assainissement ou spécifique au contrat n'est mentionnée.

Notons toutefois que l'offre intègre des actions liées à la maîtrise des consommations énergétiques réalisées dans le cadre de la certification ISO 50 001 sur son périmètre national.

4.1.10.2. Insertion

SUEZ mentionne la création en 2018 de la Maison Pour Rebondir Ouest Ile de France qui contribue sur le territoire de GPS&O à l'emploi via l'insertion avec plus de 10 partenaires du secteur de l'insertion et du handicap. Le candidat mentionne également l'existence de la plomberie Solidaire déployée sur Poissy et bientôt sur Achères et Carrières-sous-Poissy. Comme pour le développement durable aucune action n'est mentionnée sur le contrat concerné avec des engagements chiffrés.

4.1.10.3. Notation

Termes d'appréciation

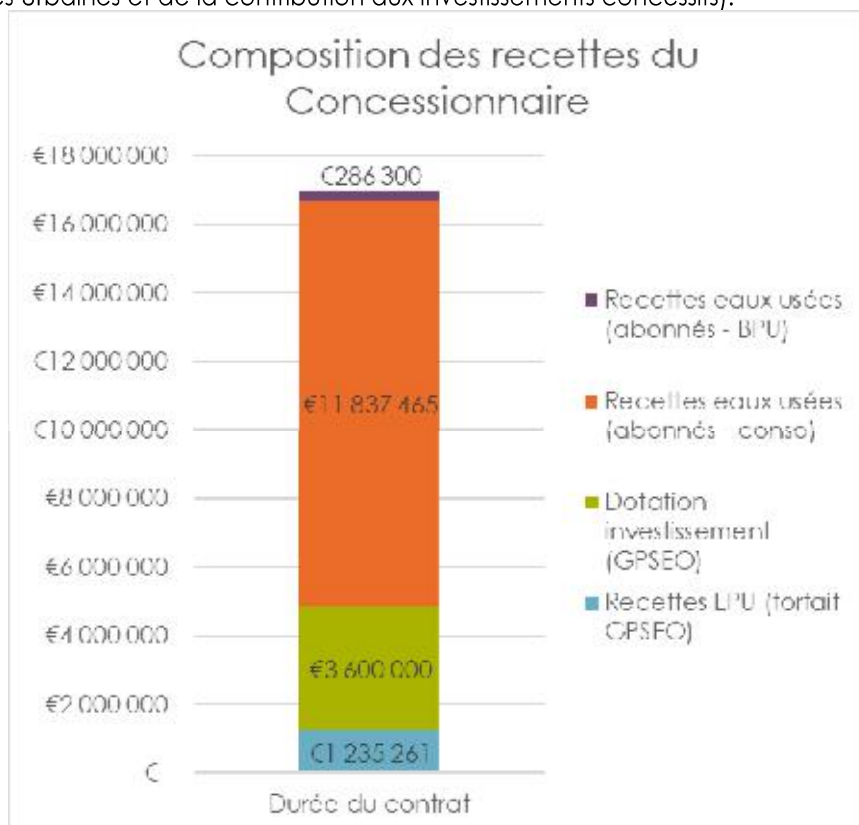
Satisfaisant

4.

4.2. Critère n° 2 - Conditions financières de l'exécution du contrat

4.2.1. Ensemble des tarifs proposés

Pour rappel, les recettes du Délégué proviendront à la fois des abonnés (au titre de la facture d'assainissement et des prestations rémunérées au BPU) et de la Collectivité (au titre du forfait lié aux Eaux Pluviales Urbaines et de la contribution aux investissements concessifs).



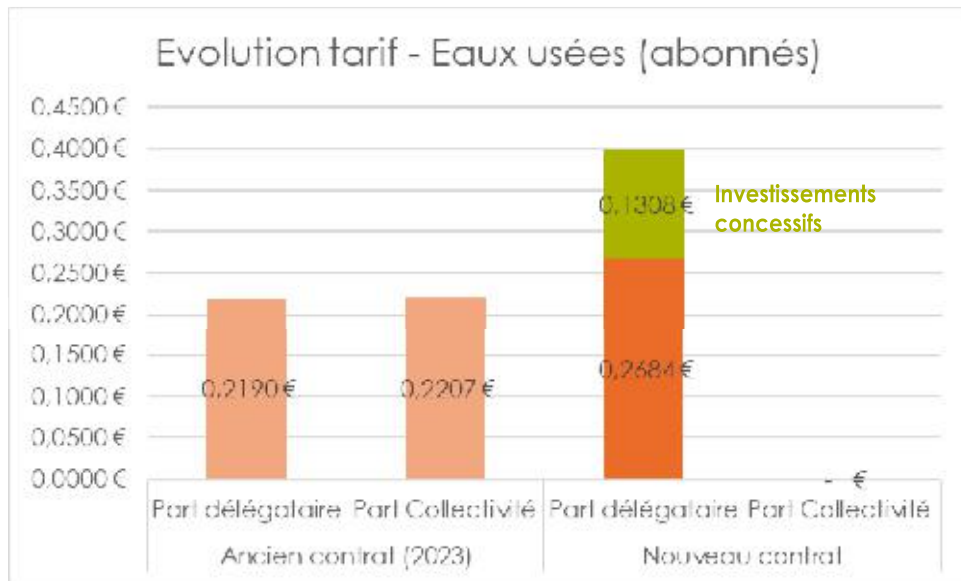
4.2.1.1. Recettes auprès des abonnés

● SUR LA FACTURE, EN FONCTION DES VOLUMES CONSOMMES

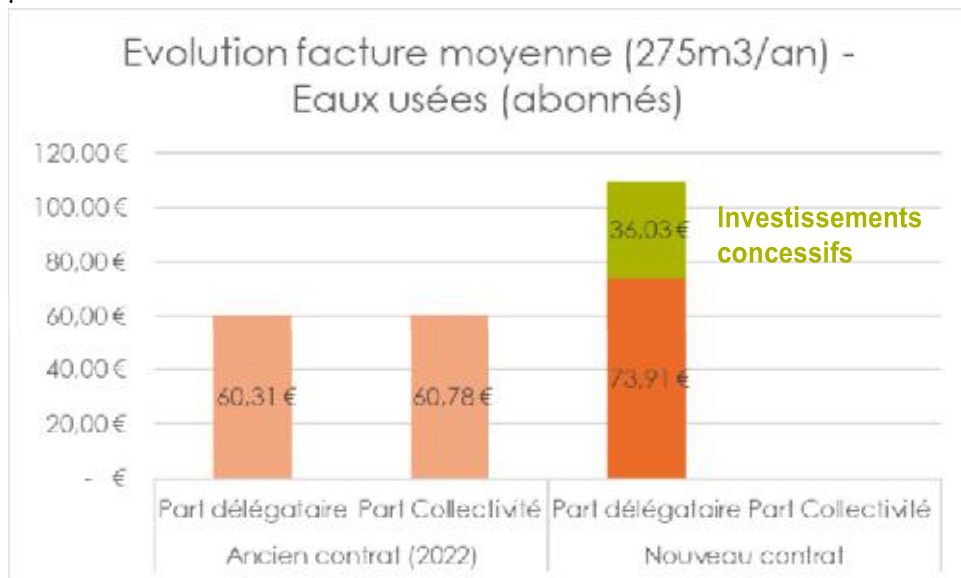
Concernant les recettes appelées directement auprès des abonnés via leur facture d'assainissement, le candidat propose une forte augmentation du niveau tarifaire qui peut être justifiée par l'augmentation du niveau de service, la prise en compte de l'inflation notamment sur l'énergie et les produits de traitement, la diminution de l'assiette par rapport à l'ex-SIARH mais surtout les nombreux investissements concessifs à réaliser dans le cadre du contrat.

Ce tarif passe ainsi de 0,4397€/m³, dont 0,2190€/m³ pour la part délégataire en 2023 à 0,3992 €/m³ au 1^{er} janvier 2024 pour la seule part Délégué. Ainsi ce nouveau tarif délégataire ne laisse que très peu de marges de manœuvre pour la part Collectivité si GPS&O ne souhaite pas augmenter le tarif aujourd'hui appliqué aux usagers.

4.

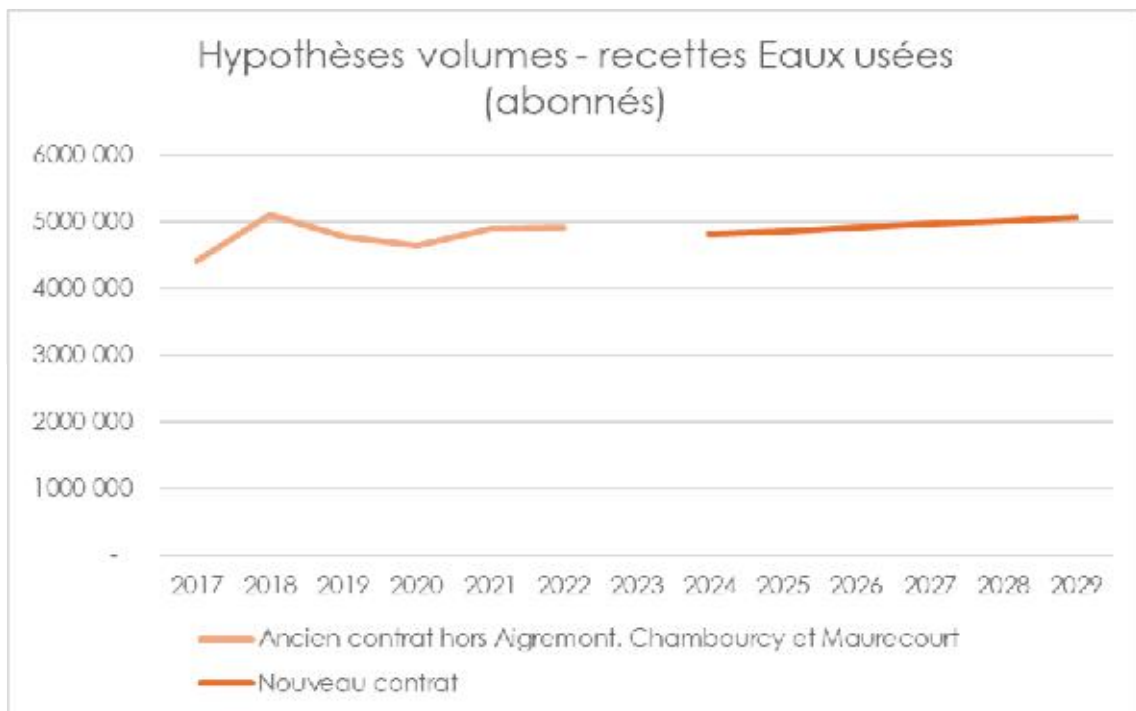


Pour une consommation moyenne de 275 m3/an, l'évolution de la facture pour les abonnés serait la suivante :



Pendant les négociations, les hypothèses d'assiette, à savoir de volumes assujettis ont été revues à la hausse par le candidat. Elles sont désormais en ligne avec ce que la Collectivité est en droit d'attendre. En-effet, la prise en compte du dynamisme urbain notamment sur Poissy et Carrières-sous-Poissy a été intégrée dans les hypothèses prospectives.

4.



NB : Pour rappel, le tarif assainissement payé par l'abonné comprend également un tarif pour la collecte des effluents (GPS&O), un tarif pour le traitement des effluents (SIAAP), des redevances Agences de l'Eau et de la TVA.

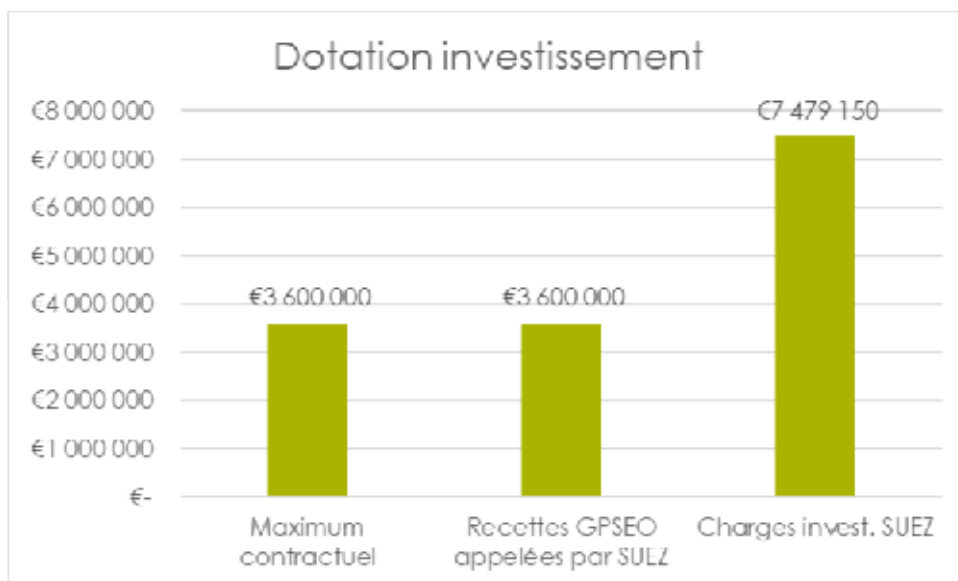
• AU BORDEAUX DES PRIX UNITAIRES EN FONCTION DE LA PRESTATION DEMANDEE

Le candidat, à la suite des négociations, a bien pris en compte des hypothèses de recettes liées à la réalisation de prestations pour le compte des abonnés et facturées au Bordereau des Prix Unitaires conformément au contrat. Ainsi, 120 contrôles de conformité annuels ont été estimés ainsi que la réalisation de 4 branchements neufs par an. Ces hypothèses sont conformes avec l'analyse des quantités passées historiquement sur ces types de prestations.

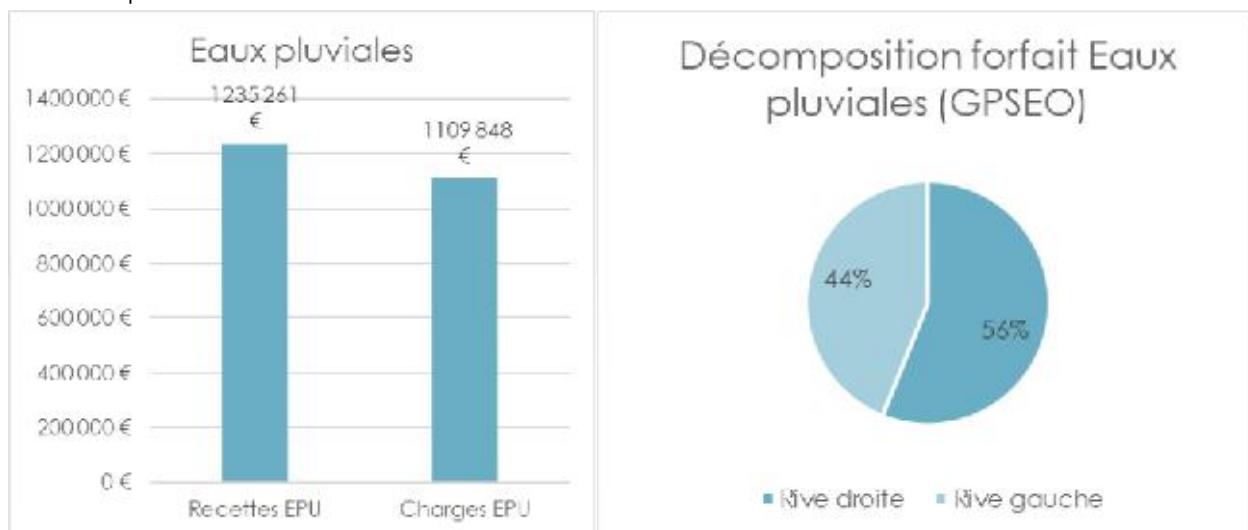
4.2.1.2. Recettes auprès de GPS&O

En ce qui concerne les recettes appelées auprès de GPS&O sur son budget annexe assainissement au titre des investissements concessifs, le candidat appelle le montant plafond possible, à savoir 3 600 000 €. Pour rappel, le principe de suivi du fonds travaux décrit à l'article 94.3 du contrat permettra, le cas échéant, de restituer à la Collectivité le solde positif, dans le cas où les montants des travaux constatés seraient inférieurs au montant prévu au contrat.

4.



En ce qui concerne les recettes appelées auprès de GPS&O sur son budget général au titre du forfait pour les Eaux Pluviales Urbaines, il a été demandé par la Collectivité qu'il soit représentatif des charges réelles (hors marge et frais généraux) ce qui n'était pas le cas auparavant. Le candidat a respecté la demande de la Collectivité et a détaillé très précisément les éléments de construction du montant en question. Le forfait annuel ainsi appelé auprès de GPS&O est de 205 877€/an contre 151 098€/an dans le précédent contrat.



4.2.1.3. Notation

Termes d'appréciation
Peu satisfaisant

4.2.2. Stabilité des prix

Pour rappel, le contrat fait appel à 3 formules de révision différentes en fonction des éléments à actualiser : le K1 actualise la rémunération perçue au titre des eaux usées, le K2 actualise la rémunération perçue au titre des eaux pluviales et enfin le K3 actualise la dotation de renouvellement, la dotation d'investissement ainsi que le bordereau des prix unitaires.

4.

Le candidat a bien pris les indices demandés au contrat pour ses formules d'actualisation et a prouvé qu'elles étaient alignées avec la structure réelle de ses charges.

Par ailleurs pour le K1, le contrat introduit un coefficient de gain de productivité (Gprod) qui permet de diminuer l'effet de l'inflation dans la révision annuelle du tarif en tenant compte des gains de productivité gagnés sur l'exécution du contrat au fur et à mesure. Suez était amené à prendre une hypothèse. Le candidat a pris une hypothèse satisfaisante, de 0,10%/an.

K1	
Part fixe	0,15
ICHTE	0,42
E	0,14
FSD3	0,15
TP10	0,14
Gprod	0,10%
TOTAL	1,00

K2	
Part fixe	0,15
Linéaire pluvial	0,55
Avaloirs	0,3
TOTAL	1

K3	
Part fixe	0,15
ICHTE	0,34
BE	0,25
TP10	0,25
TOTAL	1,00

Termes d'appréciation

Satisfaisant

4.

4.2.3. Bordereau des prix unitaires (BPU)

Prestation	Prix unitaire (HT)	unité	Type de prestation	Actualisation
modification d'un branchement à la demande de l'abonné	3 500	par branchement	Travaux	K1
construction d'un branchement neuf pour le compte d'un	4 500	par branchement	Travaux	K1
déplacement d'ouvrage en cas de travaux de voirie	sur devis	par intervention	Travaux	K1
déplacement, établissement ou suppression d'un ouvrage à usage collectif	sur devis	par intervention	Travaux	K1
désobstruction ou réparation du branchement du fait de la négligence d'un usager	269	par branchement	Autre prestation	K1
contrôle de la conformité des branchements à l'occasion de la cession d'un bien immobilier	237	par branchement	Autre prestation	K1
contrôle de conformité des branchements neufs	237	par branchement	Autre prestation	K1
contrôle de conformité de branchements existants à la demande de la Collectivité	237	par branchement	Autre prestation	K1
contrevisite de conformité à la demande de la collectivité	91	par branchement	Autre prestation	K1
inspection télévisuelle d'un réseau privé avant connexion ou intégration au réseau public, incluant la remise d'un rapport complet d'inspection à la Collectivité et au demandeur et l'intégration des données dans le SIG	<i>Frais fixe de chantier</i> 500	par chantier	Autre prestation	K1
inspection télévisuelle d'un réseau privé avant connexion ou intégration au réseau public, incluant la remise d'un rapport complet d'inspection à la Collectivité et au demandeur et l'intégration des données dans le SIG	<i>Prix supplémentaire au mètre linéaire inspecté</i> 9	par ml	Autre prestation	K1
inspection télévisuelle d'un réseau privé avant connexion ou intégration au réseau public, incluant la remise d'un rapport complet d'inspection à la Collectivité et au demandeur et l'intégration des données dans le SIG	<i>Frais fixe de chantier (chantier entamé hors du cadre de l'engagement contractuel du Déléataire)</i> 500	par chantier	Autre prestation	K1
test d'étanchéité de canalisation selon le protocole de	6,2	par ml	Autre prestation	K1
test à la fumée de canalisation comprenant la remise d'un	6,0	par ml	Autre prestation	K1
curage de canalisation comprenant la remise d'un rapport	4,5	par ml	Autre prestation	K1
campagne de recherche d'eaux claires parasites	32,4	par-m ² regard	Autre prestation	K1
campagne de recherche d'eaux claires parasites	58,3	par-m ² regard	Autre prestation	K1
forfait pour la réalisation d'un bilan complet de contrôle des	326	par bilan	Autre prestation	K1
forfait pour la réalisation d'une campagne d'analyse des	sur devis	par bilan	Autre prestation	K1
prestation de curage curatif de fossés	15	par ml	Autre prestation	K1
forfait pour l'obtention des autorisations administratives	sur devis	par intervention	Autre prestation	K1
réparation du branchement du fait de la négligence d'un usager	504	par branchement	Autre prestation	K1
une journée de sewerball	1 228	par campagne	Autre prestation	K1

Le contrat impose le BPU pour les contrôles de conformité de façon à avoir une homogénéité sur l'intégralité du territoire de GPS&O mais laisse la possibilité au candidat de proposer un rabais ou une majoration sur ces prix imposés : Suez propose un coefficient de majoration de 7,5% qui est cohérent avec ce qui est réalisé sur d'autres contrats de la Collectivité.

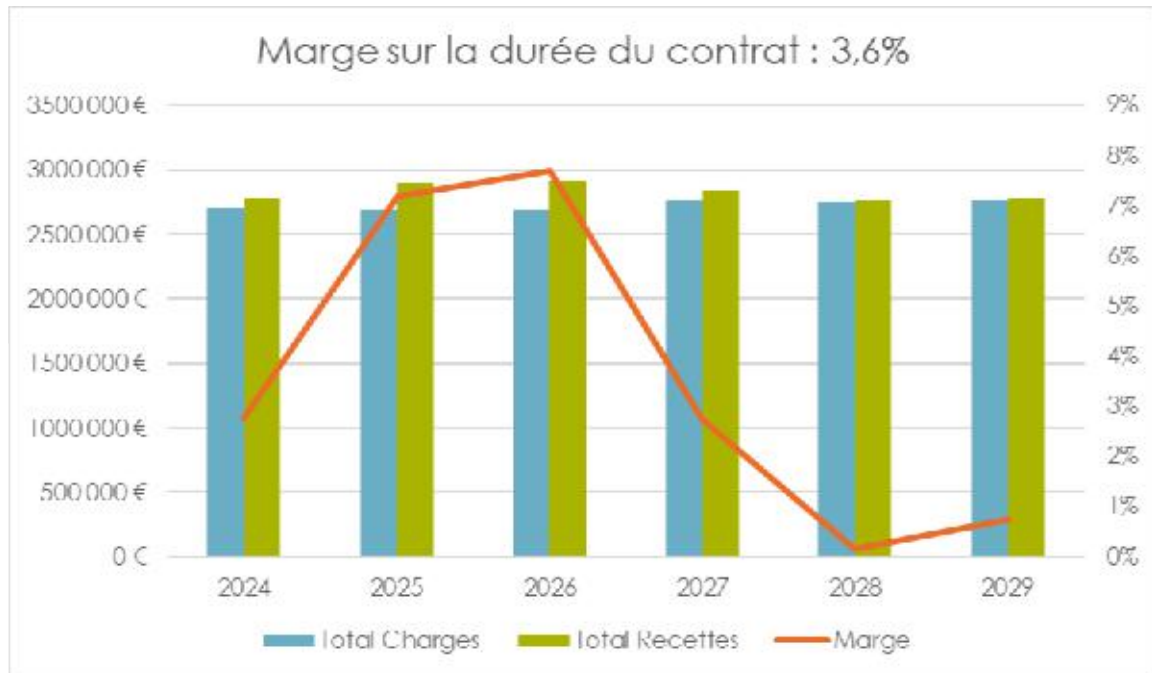
Les prix unitaires pratiqués par SUEZ sur les prestations courantes (curage, ITV, contrôle de conformité ...) sont globalement satisfaisants.

Pendant les négociations il a été demandé à SUEZ de se positionner sur des prix qui n'étaient initialement pas prévus dans le BPU contractuel mais qui faisaient l'objet de proposition de prestations complémentaires dans le mémoire technique du candidat. Ces prix ont été particulièrement regardés et correspondent à des niveaux tarifaires que la Collectivité est en droit d'attendre.

Termes d'appréciation

Satisfaisant

4.2.4. Equilibre économique



Le niveau de marge affichée a fait l'objet de négociations. L'offre finale affiche un niveau de marge de 3,6% qui est cohérent avec le secteur et avec l'intégration de nombreux investissements concessifs dans le contrat.

4.2.5. Identification des charges supportées par les Collectivités extérieures

Comme mentionné en introduction, des conventions de déversement seront signées par GPS&O avec la CASGBS pour Aigremont et Chambourcy et avec le SIARP/la CACP pour Maurecourt. Il a été demandé dans le cahier des charges un effort particulier aux candidats pour sanctuariser les charges liées au transit des effluents provenant de ces collectivités extérieures. Les négociations ont permis de clarifier les attentes de GPS&O et la méthode du candidat. A ce stade, l'offre finale de SUEZ donne tous les éléments nécessaires à GPS&O pour entamer les démarches auprès des Collectivités extérieures.

4.3. Critère n°3 - Gouvernance et transparence

4.3.1. Circuit de communication, conseil et assistance, modalités de reporting avec la Collectivité

4.3.1.1. Réunions

Le candidat a respecté les attendus du cahier des charges en termes de fréquence et de contenu des réunions. Il propose ainsi

- Des réunions en début et fin de période de tuilage
- Des réunions techniques bimestrielles de suivi du contrat

4.

- Un comité de pilotage annuel

Il propose également une première ébauche des sujets de suivi qui pourront être abordés dans ces différentes réunion. Ces derniers abordent aussi bien l'aspect technique, patrimonial, organisationnel et financier.

4.3.1.2. *Tableau de bord de suivi du contrat*

Le candidat présente le contenu potentiel de ce tableau de bord qui sera livré à GPS&O pour assurer le suivi quotidien du service. Il contient des indicateurs techniques, patrimoniaux, financiers, organisationnels ... Son contenu est satisfaisant à ce stade et sera coconstruit avec la Collectivité pendant la période de tuilage.

4.3.1.3. *Réactivité*

Le candidat s'engage à prévenir le Concédant par téléphone en 30 min en cas de problème grave. Par ailleurs, le candidat possède un système d'envoi de notifications par mail et/ou sms en temps réel pour les interventions significatives sur le réseau (casses, travaux ...) qu'il se propose de mettre en place à destination des services et des élus si la Collectivité le juge nécessaire. Ce dispositif est effectif à chaque demande de commencement de travaux réalisée par SUEZ sur le guichet unique. Il s'agit donc uniquement des travaux urgents réalisés sur les ouvrages qui nécessitent une demande d'avis de travaux urgents.

4.3.1.4. *Contenu du rapport annuel du Délégué*

Les propositions du candidat sont conformes avec le projet de contrat qui détaille déjà très précisément l'ensemble des informations que la Collectivité souhaite y voir figurer. Ce rapport sera présenté lors du comité de suivi du 2nd semestre de l'année N+1.

4.3.1.5. *Conseil et assistance*

En plus d'une veille technique et juridique constante, le candidat participe à toutes les réunions sollicitées par la Collectivité pour les travaux menés sous sa maîtrise d'ouvrage. Ces réunions sont intégrées dans son offre et ne seront pas facturées au BPU. Il met aussi à jour l'inventaire, le SIG et la modélisation hydraulique sur demande de la Collectivité.

Pour finir, le candidat s'engage à assister la Collectivité pour l'instruction et le suivi des autorisations d'occupation du sol sous 15 jours et à l'incorporation d'ouvrages existants privés ou publics non référencés.

4.3.1.6. *Notation*

Termes d'appréciation

Satisfaisant

4.3.2. *Autonomie de la Collectivité dans l'accessibilité aux données de toute nature*

La Collectivité aura constamment accès à l'extranet Tous sur mes Services qui contient à la fois une gestion documentaire et un accès à Aquadvanced.

Concernant la gestion documentaire, le candidat respecte l'arborescence imposée par la Collectivité, qui pourra être complétée et modifiée au fil de l'eau au besoin, notamment des réunions de suivi du contrat.

4.

Concernant AQUADVANCED, déjà détaillé dans la partie relative aux Systèmes d'Information, la consultation de données brutes et/ou traitées en temps réel est très intéressante pour la Collectivité.

Par ailleurs, en fin de contrat ou à tout moment de la vie du contrat, les bases de données seront transmises à la Collectivité sous la forme suivante, dont des exemples ont été envoyés lors de la phase de négociation :

- Données d'autosurveillance : historique des données (volumes, pluviométrie, durée ...) au format Excel
- Données de GMAO : inventaire électromécanique et compte rendu des interventions au format Excel
- Données SIG : Fichier ShapeFile

Termes d'appréciation

Très satisfaisant

4.3.3. Transparence technique et financière

Le candidat détaille convenablement cet aspect de sa proposition sans pour autant rentrer dans le détail.

La transparence technique passe ainsi par les réunions techniques bimestrielles et le reporting assuré par SUEZ notamment à travers l'Extranet et Aquadvanced. Seront ainsi suivi précisément notamment le compte de renouvellement et le fonds de travaux concessif. Le projet de contrat permettra à la Collectivité de demander toute pièce justificative des dépenses engagées notamment à travers un contrôle sur pièces.

La transparence financière est assurée par une réunion spécifique de contrôle du CARE et un suivi précis du compte spécifique liés aux travaux concessifs. Le candidat propose également un contrôleur de gestion dédié aux contrats de GPS&O ainsi que l'accès aux mises en concurrence internes pour le choix des sous-traitants. Toutefois cette transparence est proposée hors accord cadres nationaux et régionaux ce qui réduit de façon importante l'intérêt de la proposition.

Termes d'appréciation

Satisfaisant

4.4. Critère n°4 – Service à l'utilisateur

4.4.1. Engagement de qualité de service vis-à-vis des usagers

Un service de transport des effluents contient par définition très peu d'interactions avec les usagers. Elles peuvent parfois exister notamment pour des contrôles de branchement, des réclamations sur les odeurs, la présence de nuisibles ... Notons toutefois que le mémoire technique proposé par le candidat développe beaucoup de propositions qui relèveraient davantage d'un contrat de collecte des effluents que de transport.

Le candidat prend des engagements clientèles satisfaisants sur ces aspects avec notamment :

4.

- Rappel d'un usager ayant fait une demande sous 48 heures et date de rendez-vous dans les 2 semaines maximum y compris pour les contrôles de conformité des branchements
- Gestion différenciée des Grands Comptes par un Département spécifique
- Accessibilité de l'information aux malvoyants et malentendants
- Proposition de facilité de paiement (mensualisation, échéanciers ...) et mise à disposition d'un référent « Solidarité » au sein de la Direction Régionale de la Relation Clientèle
- Dans le cadre d'une intervention pour contrôle de branchement
 - Réponse dans les 48 heures après la demande
 - Date de rendez-vous proposée sous 2 semaines maximum
 - Relance une fois par semaine pendant un mois si demande à l'initiative de l'utilisateur
 - 2 relances si rendez-vous fixé à la demande de la Collectivité
 - Plage des rendez-vous proposée de 2 heures
 - 1 semaine maximum pour l'envoi du rapport de conformité
 - Enquête réalisée par 2 techniciens pour assurer la fiabilité
- Mise en place d'une charte de Satisfaction des Abonnés en concertation avec la Collectivité pour définir les principaux engagements de SUEZ en termes de délais et de qualité de traitement des demandes avant le démarrage du contrat intégrant les engagements du mémoire technique qui ne font aujourd'hui pas l'objet de dispositions contractuelles ou de pénalités.
- Délai maximum d'intervention non urgente : 2 heures pour les réseaux et 1 heure pour les postes de relevage et de refoulement pendant les jours ouvrés de 8h à 19h (lundi au samedi) et de 3 heures pour les réseaux et 1 heure pour les postes de refoulement/relèvement pendant la nuit (19h à 8h), les jours fériés et dimanches afin de résoudre le problème par tous moyens pour retrouver une continuité de service.

Termes d'appréciation

Satisfaisant

4.4.2. Accueil et relations clientèles

Concernant l'accueil des abonnés, le candidat propose un accueil physique sur le territoire, au niveau de son Agence de Poissy avec des plages horaires convenables :

- Lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Par ailleurs, le centre de relation clientèle est disponible pour accueil téléphonique également de façon satisfaisante :

- Lundi au vendredi de 8h à 19h
- Samedi de 8h à 13h
- En cas d'urgence : 24h/24 – 7j/7

Termes d'appréciation

Très satisfaisant

4.

4.4.3. Mesures de satisfaction et réclamations

Le candidat s'engage à réaliser des enquêtes post-contact et post-interventions auprès des abonnés et ce de façon continue et en ligne, ce qu'on appelle des réactions à chauds. Les points importants de mécontentement sont remontés à GPS&O dans le cadre d'un bilan réalisé à l'occasion des réunions bimestrielles de suivi du contrat.

Il propose également de réaliser un baromètre IFOP sur la durée du contrat pour recueillir les réactions à froid.

Sur l'intégralité du service, il met en place la charte nationale clientèle qui est accompagnée d'objectifs chiffrés et suivis précisément.

Termes d'appréciation

Satisfaisant

4.4.4. Engagements de performance

Le candidat prend des engagements de performance satisfaisants sur ces aspects avec notamment :

- Nombre maximum de réclamations pour odeurs de 10/an
- Taux de réclamations écrites <18 pour 1000 abonnés
- Délai maximum d'intervention urgente : 1h

Termes d'appréciation

Satisfaisant

4.5. Propositions de modifications contractuelles

Le candidat a proposé plusieurs modifications contractuelles refusées par GPS&O en négociations :

- Plafonnement des pénalités à 4% du chiffre d'affaire annuel
- Pénalités libératoires vis-à-vis de la collectivité
- Suppression de la part fixe dans la formule d'actualisation des prix

Certaines modifications contractuelles proposées vont dans le bon sens et ont été acceptées par la Collectivité

- Préciser que les pénalités ne s'appliquent pas en cas de force majeure ou en cas d'insuffisance signalée par le Concessionnaire et de défaillance des installations du fait de la Collectivité
- Modification du BPU pour avoir une ligne concernant la désobstruction d'un branchement et une ligne hors réparation du branchement
- Modification du BPU pour changer l'unité concernant la recherche des eaux claires parasites : par regard et non par mètre linéaire

4.

La seule modification contractuelle proposée par le candidat qui conditionne sa signature du contrat était la suppression de l'engagement sur le taux de déversement au milieu récepteur (<5 %) du fait des travaux prévus au schéma directeur d'assainissement qui ne sont pas portés par le Concessionnaire et seront donc du fait de la Collectivité avec un calendrier de réalisation non précisé.

Il a proposé la modification suivante acceptée par la Collectivité :

- Rédaction initiale : Le Concessionnaire s'engage sur un taux de déversement dans le milieu récepteur inférieur à 5 % du volume annuel collecté. Le taux de déversement est calculé comme étant le volume annuel d'eau déversée dans le milieu naturel divisé par le volume total annuel collecté (facturé). Le volume déversé dans le milieu naturel est le volume déversé mesuré par l'instrumentation mise en place sur le réseau du périmètre concédé. En cas de non-respect de cet engagement, le Concessionnaire s'expose à une pénalité.
- Rédaction revue : Le Concessionnaire s'engage sur un taux de déversement dans le milieu récepteur inférieur à 5 % du volume annuel collecté, **dès lors que les travaux prévus auront été réalisés (à partir de l'année 2027), pour une année pluviométrique proche d'une année moyenne à l'instar des bases de calculs du Schéma Directeur.** Le taux de déversement est calculé comme étant le volume annuel d'eau déversée dans le milieu naturel divisé par le volume total annuel collecté (facturé). Le volume déversé dans le milieu naturel est le volume déversé mesuré par l'instrumentation mise en place sur le réseau du périmètre concédé. En cas de non-respect de cet engagement, le Concessionnaire s'expose à une pénalité.

5.

5. SYNTHÈSE

En synthèse voici le tableau récapitulatif de l'analyse de l'offre de SUEZ :

	Offre de base	Offre variante libre
Critère n°1 : Conditions techniques d'exploitation		
Moyens humains	Satisfaisant	Satisfaisant
Moyens matériel	Excellent	Excellent
Astreinte	Très satisfaisant	Très satisfaisant
Gestion de crise	Très satisfaisant	Très satisfaisant
Méthode d'exploitation	Satisfaisant	Peu satisfaisant
Gestion patrimoniale	Très satisfaisant	Très satisfaisant
Engagements techniques	Satisfaisant	Satisfaisant
Investissements concessifs	Satisfaisant	Satisfaisant
Systèmes d'information et fonctionnalités	Excellent	Excellent
Développement durable et insertion	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère n°2 : Conditions financières d'exploitation		
Ensemble des tarifs proposés	Peu satisfaisant	Peu satisfaisant
Stabilité des prix	Satisfaisant	Satisfaisant
Bordereaux des Prix Unitaires	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère n°3 : Gouvernance et transparence		
Circuit de communication, conseil, assistance, reporting	Satisfaisant	Satisfaisant
Autonomie de la Collectivité dans l'accès aux données	Très satisfaisant	Très satisfaisant
Transparence technique et financière	Satisfaisant	Satisfaisant
Critère n°4 : Service à l'utilisateur		
Engagement de qualité de service	Satisfaisant	Satisfaisant
Accueil et relations clientèle	Très satisfaisant	Très satisfaisant
Mesures de satisfaction et réclamations	Satisfaisant	Satisfaisant
Engagements de performance	Satisfaisant	Satisfaisant

6.

6. CONCLUSION

A l'aune de l'analyse ci-dessus, il est proposé de retenir le candidat **SUEZ EAU FRANCE** dans le cadre de son offre **de BASE**.

0.